

## Compte rendu de la séance du 15 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Nicolas LEROY

### Ordre du jour:

- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020- ASSAINISSEMENT 2020- LT PELINDE 2020 - LT LA GENOUILLADE 2020.
- APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020- ASSAINISSEMENT 2020- LT PELINDE 2020 - LT LA GENOUILLADE 2020
- AFFECTATION DES RESULTATS 2020 COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LT PELINDE- LT LA GENOUILLADE
- BIENS SANS MAITRE : SECTION DE CRESTE VERS LE COMMUNAL
- SURTAXE USINE EAU
- COMPETENCE MOBILITE
- NOMS DES RUES
- BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021- ASSAINISSEMENT 2021 - LT LA GENOUILLADE.
- QUESTIONS DIVERSES.

### Délibérations du conseil:

#### VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020 ( DE 2021 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

délibérant sur le compte administratif COMMUNE de l'exercice 2020 dressé par CHASSARD Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 830.01			12 314.91	2 830.01	12 314.91
Opérations exercice	260 007.39	325 136.57	602 701.47	672 945.37	862 708.86	998 081.94
Total	262 837.40	325 136.57	602 701.47	685 260.28	865 538.87	1 010 396.85
Résultat de clôture		62 299.17		82 558.81		144 857.98
Restes à réaliser	28 700.96	25 730.00			28 700.96	25 730.00
Total cumulé	28 700.96	88 029.17		82 558.81	28 700.96	170 587.98
Résultat définitif		59 328.21		82 558.81		141 887.02

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT PELINDE ( DE 2021 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

délibérant sur le compte administratif LOTISSEMENT PELINDE de l'exercice 2020 dressé par CHASSARD Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				64 832.74		64 832.74
Opérations exercice			64 832.74		64 832.74	
Total			64 832.74	64 832.74	64 832.74	64 832.74
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT LA GENOUILLADE ( DE 2021 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 LOTISSEMENT LA GENOUILLADE dressé par CHASSARD Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	348 479.46	291 500.00	348 814.46	348 814.46	697 293.92	640 314.46
Total	348 479.46	291 500.00	348 814.46	348 814.46	697 293.92	640 314.46
Résultat de clôture	56 979.46				56 979.46	
Restes à réaliser						
Total cumulé	56 979.46				56 979.46	
Résultat définitif	56 979.46				56 979.46	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT ( DE 2021 04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 ASSAINISSEMENT dressé par CHASSARD Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 038.54		13 444.33		26 482.87
Opérations exercice	101 591.64	51 036.64	90 302.92	116 017.02	191 894.56	167 053.66
Total	101 591.64	64 075.18	90 302.92	129 461.35	191 894.56	193 536.53
Résultat de clôture	37 516.46			39 158.43		1 641.97
Restes à réaliser	6 500.00				6 500.00	
Total cumulé	44 016.46			39 158.43	6 500.00	1 641.97
Résultat définitif	44 016.46			39 158.43	4 858.03	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020 ( DE 2021 05)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

Après s'être fait présenter le budget Commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 LOTISSEMENT PELINDE ( DE 2021 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

Après s'être fait présenter le budget Lotissement Pelinde de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 LOTISSEMENT LA GENOUILLADE ( DE 2021 07)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

Après s'être fait présenter le budget Lotissement La Genouillade de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 ASSAINISSEMENT ( DE 2021 08)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSARD Frédéric

Après s'être fait présenter le budget Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2020 ( DE 2021 09)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 28 700.96€		
INVEST	- 2830.01 €		65 129.18 €	Recettes 25 730.00 €	- 2 970.96 €	59 328.21 €
FONCT	12 314.91€		70 243.90 €			82 558.81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	82 558.81€
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 € 82 558.81 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT 2020 ( DE 2021 10)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 6 500.00 €		
				Recettes 0.00 €		
<b>INVEST</b>	13 038.54 €		- 50 555.00 €		- 6 500.00 €	- 44 016.46 €
<b>FONCT</b>	13 444.33 €		25 714.10 €			39 158.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	39 158.43€
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 € 0.00€
Total affecté au c/1068 :	39 158.43 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT LT LA GENOUILLADE 2020 ( DE 2021 11)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0.00 €		
INVEST	0.00€		- 56 979.46 €	Recettes 0.00 €	0.00 €	- 56 979.46 €
FONCT	0.00€		0.00 €			0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	0.00€
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00€
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT PELINDE ( DE 2021 12)

## REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE SAINT-DIERY ( DE 2021 13)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion entre la commune de Saint-Diéry et Creste le 1er janvier 2019, il y a lieu d'effectuer la révision de la carte communale sur l'ensemble du territoire.

Cinq bureaux d'études ont été consultés, seules 4 sur les 5 sollicités ont répondu à notre demande.

- Bureau DERLICH 15 350,00 € HT
- Bureau REALITE-DESCOEUR 9 340,00 € HT
- Bureau GEOVAL 18 825,00 € HT
- Bureau CAMPUS DEVELOPPEMENT 14 800,00 € HT

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir étudier les propositions et retenir le bureau d'études qui effectuera les documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le bureau REALITE-DESCOEUR pour effectuer la révision de la Carte communale de Saint-Diéry pour un montant HT de 9 340,00 € HT.
- d'autorisé Monsieur le Maire à signé tous les documents afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

## COMMUNALISATION DES BIENS DE SECTIONS ( DE 2021 14)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de SAINT-DIERY envisage de vendre une ancienne bergerie avec une surface de terrain attenant qui représente une superficie de 1 211 m<sup>2</sup> situé sur le sectionnale du village de Creste.

La commune souhaiterait que l'ensemble des biens sectionnaux d'une superficie totale de 33 859 m<sup>2</sup>, qui appartiennent à la section de Creste, soient transférés en totalité dans le patrimoine communal.

Afin de demander la communalisation de l'ensemble de ces biens sectionnaux, chaque sectionnaire électeur domicilié sur la commune de Creste a envoyé, à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme, une lettre favorable à ce transfert.

Les parcelles concernés par la communalisation sont les suivantes :

PARCELLES	ADRESSE	SURFACE CADASTRALE
AD0053	LAUMONT	2 058 m <sup>2</sup>
AD0059	LE BOURG	2 505 m <sup>2</sup>
AD0084	LE BOURG	930 m <sup>2</sup>
AD0137	LE LAC	21479 m <sup>2</sup>
AE0172	LA GARDETTE	5690 m <sup>2</sup>
AE0173	POMMEROL	690 m <sup>2</sup>
AE0195	LA CONDAMINE	143 m <sup>2</sup>
AE0221	LA CONDAMINE	194 m <sup>2</sup>
AD0320	LE BOURG	15 m <sup>2</sup>
AD0322	LE BOURG	155 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>33 859 m<sup>2</sup></b>

Il faut préciser qu'il n'existait pas de bureau de section et que les impôts sur ces parcelles n'avaient pas été payés depuis plusieurs décennies par les sectionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Demande à Monsieur le Préfet de prononcer par arrêté préfectoral la communalisation des biens de section de Creste.

- De donner à Monsieur le Maire ou son adjoint toutes les autorisations nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VENTE DE LA PARCELLE AD 344 A MONSIEUR BOULARAND FRANCK ( DE 2021 15)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Qu'il y a lieu de délibéré afin de régulariser la délibération prise par la commune de Creste avant la fusion avec Saint-Diéry concernant la vente de la parcelle AD 344.

Monsieur BOULARAND Franck , domicilié à CLERMONT-FERRAND 38 rue Bansac souhaite acquérir *le terrain AD 344 pour une superficie de 26m<sup>2</sup>* au Village de Creste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre à Monsieur BOULARAND Franck le terrain cadastré **AD 344** pour une surface de 26m<sup>2</sup> pour un montant de 52 €.
- Dit que Les frais de bornage sont à la charge de la commune.
- Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.
- De donner tout pouvoir au Maire pour tous documents et signature relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

USINE EAUX MINERALE ST DIERY - SURTAXE EAUX MINERALES ( DE 2021 16)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer la surtaxe sur les eaux minérales de St Diéry à **0,39 €** l'hectolitre à compter du **1<sup>er</sup> Juin 2021**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le passage à **0,39 €** l'hectolitre la surtaxe municipale sur les eaux minérales de St Diéry à compter du **1<sup>er</sup> Mai 2021**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## VENTE DE LA PARCELLE ZK19 A MONSIEUR GOMES FABIEN ( DE 2021 17)

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu deux propositions pour l'achat de la parcelle ZK19, afin de statuer sur ces demandes deux critères d'éligibilité ont été retenus à savoir :

- le prix de vente a été fixé à sept mille euros minimum l'hectare
- l'acquéreur devra obligatoirement avoir un statut d'exploitant agricole

Suite à cela,

Monsieur BAFOIL René domicilié à Saint-Diéry, Cotteuges, nous a informé qu'il ne souhaitait plus acheter cette parcelle mais que son gendre se portait acquéreur (sans proposition).

Monsieur GOMES Fabien domicilié à Saint-Diéry, Les Adrets de Court à fait une proposition d'achat pour un montant de 3 500.00€ la parcelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A décidé d'accepter la proposition de Monsieur GOMES Fabien, et de lui vendre la parcelle cadastré **ZK 19** pour une surface de 5660m<sup>2</sup> pour un montant de 3 500.00 €.

- Dit que Les frais de bornage sont à la charge de la commune.

- Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

- De donner tout pouvoir au Maire pour tous documents et signature relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

**COMMUNAUTE DE COMMUNES -PRISE DE COMPETENCE AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE ( DE 2021 18)**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération la Communauté de Communes actant la prise de compétence Autorité Organisatrice de la mobilité avec demande de transfert des services régionaux à la Région Auvergne Rhône Alpes à compter du 1er juillet 2021.

Conformément à l'article L.52111-18 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcé sur ce transfert.

Pour information l'article 8 de la loi LOM permet aux communautés de communes de se doter de la compétence "Autorité Organisatrice de la Mobilité", sur leur territoire, au sens de l'article L 1231-1-1 du Code des transports. A défaut, la compétence sera exercée par la Région Auvergne Rhône Alpes sur le territoire de la Communauté de communes du Massif du Sancy à compter du 1er juillet 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la décision de la Communauté de Communes sur la prise de la compétence Organisatrice de la mobilité ainsi que la demande de transfert des services réguliers de transport public, des service à la demande de transport public et des services de transport scolaire à la Région Auvergne Rhône Alpes intégralement effectués sur son périmètre à compter du 14er juillet 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

pour expedition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021 ( DE 2021 19)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la somme 6 000€ a été inscrite au compte 6574 du budget primitif 2021 pour les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations de la commune :

• Société de Chasse de Saint-Diéry	400.00 €
• Société de Chasse de Creste	100.00 €
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	500.00 €
• Amicale des Anciens Combattants	400.00 €
• Association Don du sang	100.00 €
• Les Sandésidériens en Fête	1500.00 €
• Association Récré Active	800.00 €
• Association 1,2,3 Soleil	400.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire, Frédéric CHASSARD**

Les Adjoints

Les Conseillers

## MODIFICATION NOM DES RUES ( DE 2021 20)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, impasses et places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peu prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 octobre 2019, le Conseil Municipal à délibéré pour la dénomination des rues par village.

Suite à des problèmes de doublons il y a lieu de modifier les noms de rues suivantes :

- **Le Treuil** : Route de Murol devient ROUTE DES GRANGES
- **Village de Lintz** : Route du Sancy devient ROUTE D'ISSOIRE
- **Village de La Bataille** : Impasse du Coudert devient IMPASSE DES POMMIERS
- **Village de Fontenilles** : Rue du Four devient RUE DU FOURNIL
- **Village de Creste** : Rue de La Croix devient RUE DU PLATEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent, VALIDE la modification du nom des rues pour les villages ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessous  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

VOTE TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021 -  
SAINT-DIERY ( DE 2021 21)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 37.19%
- Taxe foncière non bâti : 66,15%

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
CHASSARD

Pour expédition conforme  
**Le Maire,** Frédéric

Les Adjointes

Les Conseillers

## VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021 ( DE 2021 22)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Commune pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- Vu les documents budgétaires,

Après avoir délibéré, adopte le budget Primitif Commune 2021 comme suit :

- La section fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 688 205,81 €
- La section investissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 680 155,96 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

## VOTRE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021 ( DE 2021 23)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Assainissement pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- Vu les documents budgétaires,

Après avoir délibéré, adopte le budget Primitif Assainissement 2021 comme suit :

- La section fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 160 774,00 €
- La section investissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 264 224,00€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme  
**Le Maire**, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

VOTE BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LA GENOUILLADE 2021 (  
DE 2021 24)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Lotissement La Genouillade pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

- Vu les documents budgétaires,

Après avoir délibéré, adopte le budget Primitif Lotissement La Genouillade 2021 comme suit :

- La section fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 352 979,46 €
- La section investissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 348 479,46 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
CHASSARD

Pour expédition conforme  
**Le Maire,** Frédéric

Les Adjointes

Les Conseillers